

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1353

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 17 à 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un embryon a une mère et un père qui ne peuvent renoncer à leurs devoirs de parents.